



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 11155

Numéro SIREN : 829 490 580

Nom ou dénomination : ABL HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2017 sous le numéro de dépôt 75070



1707515101

DATE DEPOT : 2017-07-21

NUMERO DE DEPOT : 2017R075070

N° GESTION : 2017B11155

N° SIREN : 829490580

DENOMINATION : ABL HOLDING

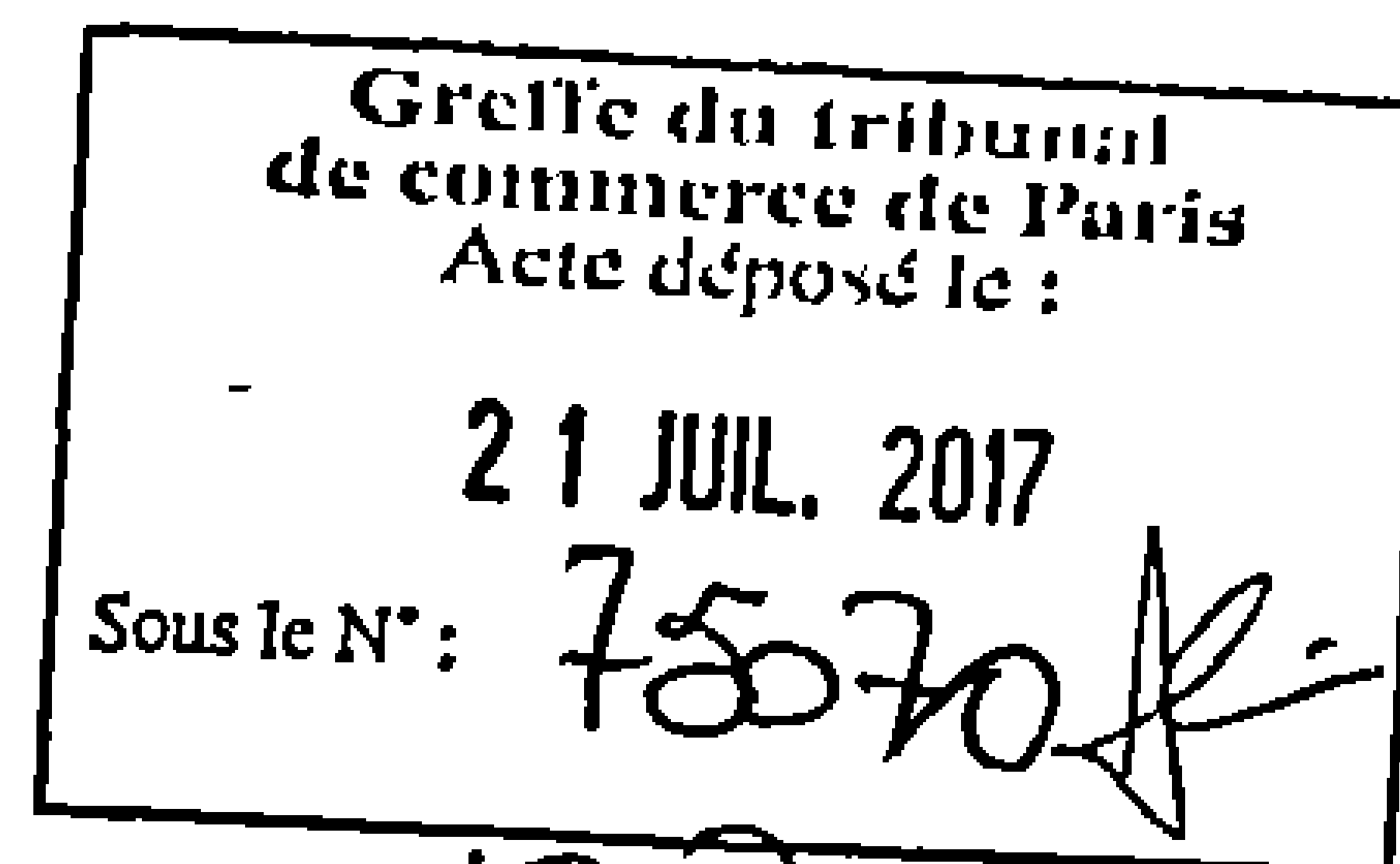
ADRESSE : 107 rue de Sèvres 75006 Paris

DATE D'ACTE : 2017/07/17

TYPE D'ACTE : RAPPORT

NATURE D'ACTE :

RA 1777



1781155

ABL HOLDING SAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.228-39
DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE
EMISSION D'OBLIGATIONS**

(Situation comptable au 30 juin 2017)



Expertise comptable - Commissariat aux comptes
9, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris
Tél : 06-63-20-38-68
E-mail : info@audit-conseil-solutions.fr
www.audit-conseil-solutions.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L228-39
DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE
EMISSION D'OBLIGATIONS**

(Situation comptable au 30 juin 2017)

Décision de l'associé unique en date du 13 juillet 2017

A l'associé unique,
ABL HOLDING SAS
107 rue de Sèvres
75006 Paris

Monsieur,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du code de commerce qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société ABL HOLDING en date du 17 juillet 2017, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints au présent rapport.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligation qui est proposée.

La société ABL HOLDING souhaite en effet émettre un emprunt obligataire en vue de son développement stratégique et organisationnel.

L'état des actifs et du passif de la société au 30/06/2017 ainsi que les notes annexes ont été établis par le président de la société. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion sur la conformité de l'actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposé aux actionnaires. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

2

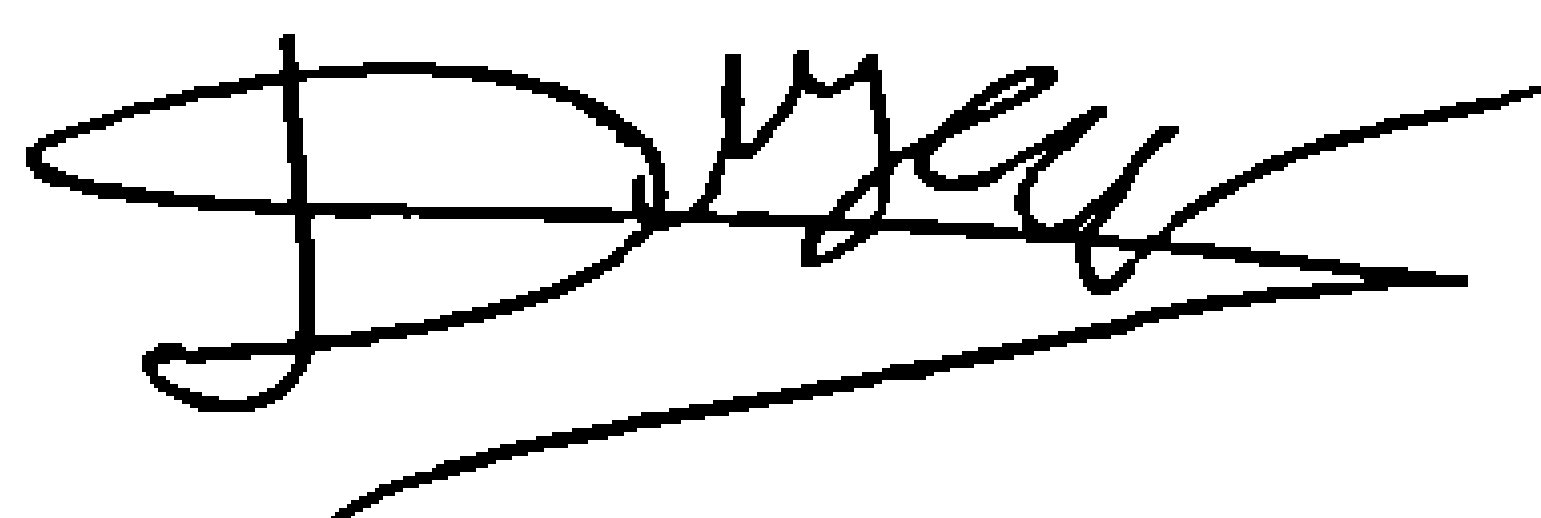
Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état et du passif de la société.

Fait à Paris, le 17 juillet 2017

Le commissaire aux comptes

Audit Conseil Solutions



Damien El Mouchrino

ABL HOLDING SAS

BILAN ACTIF

En euros

Du 03/05/2017 au 30/06/2017

Actif Immobilisé	0
Actif circulant	
Disponibilités	1000
TOTAL ACTIF	1000

BILAN PASSIF

En euros

Du 03/05/2017 au 30/06/2017

Capitaux propres	
Capital social	1000
Résultat de l'exercice	0
TOTAL	1000
Dettes	0
TOTAL PASSIF	1000

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Chiffre d'Affaires Nets	0
Résultat d'Exploitation	0
Résultat financier	0
Résultat net	0

ABL HOLDING SAS

Note sur l'actif et le passif au 30/06/2017

Annexes

PREAMBULE

L'exercice comptable de la situation présentée a une durée de 2 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 000 €.

Le résultat net comptable est de 0 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Comptes intermédiaires au 30/06/2017 ont été établis selon les conventions générales et les adaptations professionnelles préconisées par le Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (droit de douane et autres taxes non récupérables, frais de transport et autres coûts directs d'acquisition).

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société est en cours d'acquisition de titres de participation dans le cadre d'une levée de fonds.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

OPTIONS COMPTABLES

- Méthode simplifiée, relative à la durée d'amortissement des biens non décomposés.
Avis 2004 _ 20 CNC

(C.A.< 7,3 M€, Bilan < 3,65 M€, effectifs < 50) (Max. 2/3)

- **Frais de constitution, transformation, 1er établissement**
Non applicable
- **Frais d'augmentation de capital, de fusion**
Non applicable
- **Droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte sur immobilisations corporelles et incorporelles**
Non applicable
- **Droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte sur immobilisations financières**
Non applicable
- **Coûts de développement**
Non applicable
- **Coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs**
Non applicable
- **Composants de 2ème catégorie/provision révision**
Non applicable

ABL HOLDING SAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.228-39
DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE
EMISSION D'OBLIGATIONS**

(Situation comptable au 30 juin 2017)



Expertise comptable - Commissariat aux comptes
9, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris
Tél : 06-63-20-38-68
E-mail : info@audit-conseil-solutions.fr
www.audit-conseil-solutions.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.228-39
DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE
EMISSION D'OBLIGATIONS**

(Situation comptable au 30 juin 2017)

Décision de l'associé unique en date du 13 juillet 2017

A l'associé unique,
ABL HOLDING SAS
107 rue de Sèvres
75006 Paris

Monsieur,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du code de commerce qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société ABL HOLDING en date du 17 juillet 2017, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints au présent rapport.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligation qui est proposée.

La société ABL HOLDING souhaite en effet émettre un emprunt obligataire en vue de son développement stratégique et organisationnel.

L'état des actifs et du passif de la société au 30/06/2017 ainsi que les notes annexes ont été établis par le président de la société. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion sur la conformité de l'actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et sont l'objet dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposé aux actionnaires. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

2

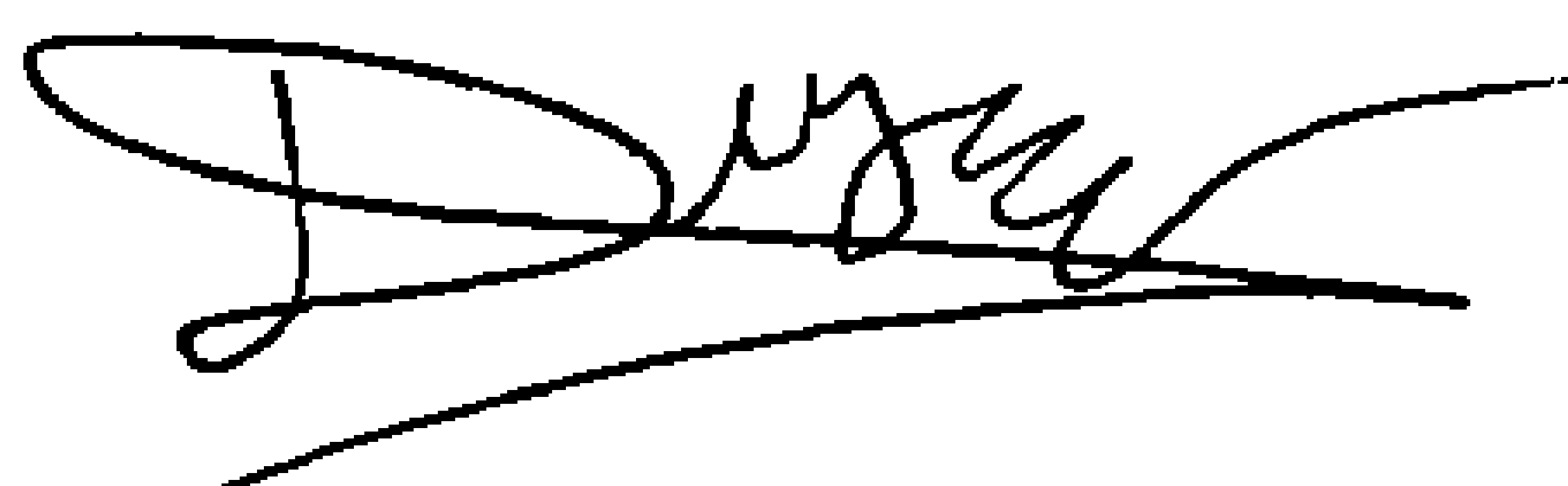
Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état et du passif de la société.

Fait à Paris, le 17 juillet 2017

Le commissaire aux comptes

Audit Conseil Solutions



Damien El Mouchrino

ABL HOLDING SAS

BILAN ACTIF

En euros

Du 03/05/2017 au 30/06/2017

Actif Immobilisé	0
Actif circulant	
Disponibilités	1000
TOTAL ACTIF	1000

BILAN PASSIF

En euros

Du 03/05/2017 au 30/06/2017

Capitaux propres	
Capital social	1000
Résultat de l'exercice	0
TOTAL	1000
Dettes	0
TOTAL PASSIF	1000

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Chiffre d'Affaires Nets	0
Résultat d'Exploitation	0
Résultat financier	0
Résultat net	0

ABL HOLDING SAS

Note sur l'actif et le passif au 30/06/2017

Annexes

PREAMBULE

L'exercice comptable de la situation présentée a une durée de 2 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 000 €.

Le résultat net comptable est de 0 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Comptes intermédiaires au 30/06/2017 ont été établis selon les conventions générales et les adaptations professionnelles préconisées par le Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (droit de douane et autres taxes non récupérables, frais de transport et autres coûts directs d'acquisition).

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société est en cours d'acquisition de titres de participation dans le cadre d'une levée de fonds.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

OPTIONS COMPTABLES

- Méthode simplifiée, relative à la durée d'amortissement des biens non décomposés.
Avis 2004 _ 20 CNC

(C.A. < 7,3 M€, Bilan < 3,65 M€, effectifs < 50) (Max. 2/3)

- Frais de constitution, transformation, 1er établissement
Non applicable
- Frais d'augmentation de capital, de fusion
Non applicable
- Droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte sur immobilisations corporelles et incorporelles
Non applicable
- Droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte sur immobilisations financières
Non applicable
- Coûts de développement
Non applicable
- Coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs
Non applicable
- Composants de 2ème catégorie/provision révision
Non applicable